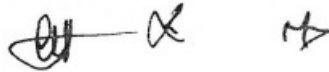


Article 6 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Economie Numérique :
Madame Odelie NDIHO.
2. Responsable d'Action Transformation Numérique :
Monsieur Damien CIZA.
3. Directeur des Infrastructures Numériques :
Monsieur Delphin NTIRENGANYA.
4. Directeur de la Digitalisation :
Monsieur Salvator NSHIMIRIMANA.



4

Article 7 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8 : Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

